L'autorité
Etude conceptuelle

Quoi de commun entre le «chef de famille » que les enfants écoutent sans jamais contester sa parole, le professeur qui obtient le silence sans élever la voix, le général à qui il suffit de crier « Chargez ! » pour que ses troupes se lancent dans le combat, l'entraîneur d'une équipe de basket qui, depuis le banc de touche, dirige le jeu de son équipe, le critique cinématographique au jugement duquel on s'en remet sans hésiter, le texte religieux auquel on se réfère sans le discuter, le médecin dont le patient suit scrupuleusement les prescriptions ? Ils « ont de l'autorité », ou ils « font autorité » : ils obtiennent l'obéissance, ils parviennent à orienter la conduite des autres. **L'autorité s'inscrit dans une relation hiérarchisée entre celui qui la détient et ceux qui s'y soumettent. Celui qui a de l'autorité détient un certain pouvoir**, il a « de l'ascendant » sur ceux qui conforment leur conduite à ce qu'il leur commande. A quoi tient cet ascendant ? A l'exercice d'une force, ou à la menace d'en faire usage ? Non : celles-ci manifestent au contraire l'absence d'autorité. Si un professeur doit baillonner ses élèves ou menacer de les punir sévèrement pour obtenir qu'ils se taisent, c'est précisément qu'il n'a aucune autorité ou qu'il manque d'autorité. On ne peut parler d'autorité que lorsqu'un individu obtient d'un autre qu'il renonce de lui-même à se conduire comme il l'entend pour se plier à un commandement. Qu'est-ce qui provoque ce renoncement ? Celui qui détient l'autorité a-t-il recours à des arguments pour que l'on se conduise comme il le demande ? Non : l'argumentation ferait disparaître l'ascendant en rendant le commandement inutile. On ne peut plus parler d'obéissance lorsqu'un homme est convaincu, par des arguments, qu'il lui faut adopter telle ou telle conduite. L'expression «argument d'autorité » sonne à première vue comme une contradiction : elle désigne le recours à l'autorité lorsqu'on est à court d'arguments.

L'autorité apparaît lorsqu'un individu oriente la conduite d'un autre, sans le forcer ni le convaincre : elle doit s'imposer d'elle-même, être immédiatement reconnue comme allant de soi. **On peut donc la définir précisément comme la capacité, reconnue comme légitime, d'obtenir l'obéissance.** Sur quoi repose cette reconnaissance ? Pour reconnaître que le commandement qu'on m'adresse est légitime, je dois croire qu'il faut agir comme on me le demande. Je crois que le détenteur de l'autorité est mieux placé que moi pour savoir ce qu'il convient de faire. Comprendre l'autorité, c'est faire apparaître que l'ascendant qui la caractérise repose sur la croyance en sa légitimité. Après avoir délimité le concept d'autorité, il faudra examiner le fonctionnement de la

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 5 pages.

L'autorité
Etude conceptuelle

relation d'autorité pour mettre en évidence les ressorts de la croyance qui la fait tenir.

I. Délimitation du concept d'autorité

Avoir de l'autorité, c'est détenir un certain pouvoir. Qu'est-ce qu'un pouvoir ? Ce verbe substantivé désigne d'une manière générale une capacité d'agir, d'exercer une influence sur des choses ou sur des personnes. Mais on peut être plus précis et réserver cette notion à une certaine manière d'agir sur des personnes, afin de ne pas confondre le pouvoir et la force. En effet, là où la force revient à « faire » quelque chose, le pouvoir consiste à « faire faire » quelque chose à quelqu'un. Exercer une force, c'est mobiliser une quantité d'énergie suffisante pour contraindre un être à se plier à la fin qu'on veut lui imposer. La bouteille que je brise, le poisson pris au piège dans un filet et l'homme immobilisé par des chaînes ont en commun d'être soumis à une force. Celle-ci détermine nécessairement, referme toutes les possibilités de l'être qui la subit, abolit sa liberté et le réduit à la passivité. Le pouvoir implique au contraire que l'être sur lequel il s'exerce conserve intactes ses possibilités d'action ; il suppose la liberté de celui dont il s'agit d'influencer la conduite. Avoir du pouvoir sur quelqu'un, c'est le conduire à faire ce qu'on veut à la place de ce qu'il veut : le pouvoir est une action sur un sujet agissant, une orientation de sa volonté. « L'exercice du pouvoir consiste à « conduire des conduites » », écrit Michel Foucault[1]. J'ai du pouvoir sur quelqu'un si je parviens à disposer de sa volonté de telle sorte qu'elle suive la mienne. Parmi toutes les possibilités d'action qui s'ouvrent à lui, j'obtiens qu'il choisisse celle que je prescris. Avoir du pouvoir, c'est obtenir l'obéissance. Emprunté au latin *oboedire* (*ob-audire*), obéir consiste à «prêter l'oreille à » un ordre, renoncer à faire ce que spontanément on aurait fait, pour se conformer à ce qu'un autre ordonne. L'usage de la force peut apparaître comme le signe de l'absence de pouvoir : par la force, j'obtiens la soumission et non l'obéissance ; si je dois anéantir la volonté de l'autre pour le soumettre à la mienne, c'est que je n'ai aucun pouvoir sur elle. Mais alors, sur quoi le pouvoir repose-t-il ? Comment parvient-on à influencer la conduite d'autrui ? Qu'est-ce qui peut pousser quelqu'un à obéir ? C'est précisément lorsqu'on cherche à répondre à ces questions que l'autorité apparaît comme une forme de pouvoir : une manière particulière d'obtenir l'obéissance.

Le ressort du pouvoir peut être la puissance, c'est-à-dire la force potentielle que l'on pourrait exercer, la force tenue en réserve et actualisable. Si comme on l'a dit l'usage effectif de la force est le signe de l'échec du pouvoir, la possibilité

[1] « Le pouvoir, comment s'exerce-t-il ? » publié *in Michel Foucault, un parcours philosophique*, Hubert Dreyfus et Paul Rabinow, gallimard, folio essais, p. 314.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

d'user de la force peut être la condition du pouvoir. Celui-ci se tient alors sur la limite fragile entre la puissance et la force. C'est ce qu'on appelle la domination. Dominer quelqu'un, c'est obtenir qu'il obéisse, en le menaçant d'user de la force contre lui ou en lui promettant de le récompenser : on le pousse à obéir en lui faisant craindre que ses possibilités d'action diminuent ou en lui faisant espérer qu'elles augmentent. Le ressort de la domination est le chantage. Le motif de l'obéissance est la peur : peur que la menace soit exécutée ou peur d'être privé de la récompense promise. Cette peur est fondée sur la puissance de celui qui détient le pouvoir, puissance de mettre ses menaces à exécution ou de remplir ses promesses. Voilà à quoi tient le pouvoir de celui qui domine. Et voilà en même temps ce qui manifeste son absence d'autorité : celle-ci au contraire serait un pouvoir qui se passe de tels moyens de pression. Si des parents, des professeurs, des médecins, par exemple, ne parviennent à obtenir l'obéissance que par la menace ou la promesse, c'est qu'ils cherchent à pallier leur manque d'autorité par la domination. De même que l'usage de la force peut être le signe de l'échec du pouvoir, la domination peut manifester l'absence d'autorité. Ainsi, pour l'automobiliste qui ne suit les limitations de vitesse prescrites par le code de la route que lorsqu'il a peur d'être pris en flagrant délit d'infraction et d'être puni, la loi ne fait pas autorité. On a de l'autorité lorsqu'on n'a pas besoin de dominer pour être obéi. Mystérieuse capacité de commander, qui exclut non seulement la force effective, mais aussi la possibilité d'en faire usage : d'où l'autorité peut-elle bien tenir sa capacité d'influence ?

Qu'est-ce qui me pousse à obéir, à renoncer à ma volonté pour me conformer à celle du détenteur de l'autorité ? On pourrait être tenté de répondre que c'est un argument, c'est-à-dire une raison exprimée par une démonstration rigoureuse, qui me convainc qu'il faut faire ce qu'on me demande. L'influence de celui qui détient l'autorité reposerait sur sa capacité à argumenter, à démontrer rationnellement qu'il convient de faire ce qu'il veut. Mais l'argumentation, loin de conditionner l'influence de l'autorité, est plutôt ce qui la rend inutile : si j'opte pour une conduite parce que des arguments rationnels m'ont convaincu qu'il faut agir ainsi, on ne peut plus dire que j'obéis. La relation hiérarchique de commandement/obéissance caractéristique de toute relation de pouvoir disparaît avec l'argumentation, pour laisser place à une relation égalitaire, entre deux êtres qui s'accordent sur une raison commune. « Là où on a recours à des arguments, l'autorité est laissée de côté », écrit Hannah Arendt dans « Qu'est-ce que l'autorité ? »[2]. L'argumentation fait disparaître l'obéissance en produisant l'accord des volontés. Quand j'obéis, je me plie à la volonté d'un autre ; quand

[2] (1958) traduction française publiée *in La crise de la culture(huit exercices de pensée politique)*, gallimard, folio essais, p. 123.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

L'autorité
Etude conceptuelle

je suis convaincu, la conduite que je choisis ne m'est pas prescrite de l'extérieur, je m'y détermine selon une raison que j'ai faite mienne.
Sur quoi la relation autoritaire entre celui qui commande et celui qui obéit repose-t-elle, si ce n'est ni sur la domination de celui qui commande, ni sur un argument rationnel ? Est-elle pour autant sans raison, sans argument, si on entend ce terme au sens large de ce qui motive, de ce qui pousse à quelque chose ? On parle par exemple d'arguments de vente ou d'arguments publicitaires. L'expression « argument d'autorité » mérite un examen attentif : si on réduit l'argument à une démonstration rationnelle, c'est un oxymore qui désigne la substitution de l'autorité à l'argumentation. A l'enfant qui demande pourquoi il doit aller se coucher, le père autoritaire répond : « parce que je te le demande ». Au patient inquiet réclamant au médecin qui l'ausculte la démonstration du bien-fondé du moindre de ses gestes, le médecin doit dire avec autorité : « laissez-moi faire ! ». Mais parler d'argument d'autorité, c'est signaler en même temps que l'influence de l'autorité a des raisons qui échappent à l'argumentation au sens strictement rationnel. User d'un argument d'autorité, c'est arguer de son autorité, faire valoir son ascendant, faire reconnaître qu'on est bien en position de commander : c'est rejeter l'idée même qu'on aurait à fournir des arguments rationnels. Ni domination, ni argumentation, l'autorité ne peut s'imposer que d'elle-même, à condition d'être reconnue.

L'autorité est une forme particulière de pouvoir : elle est la capacité, reconnue comme légitime, d'obtenir l'obéissance. Est perçu comme légitime ce qu'on estime fondé en droit. Pour exercer une autorité sur quelqu'un, il faut que celui-ci accepte qu'on lui donne un ordre, reconnaisse qu'on est en droit de le commander. On ne peut se soumettre à une autorité que si on lui reconnaît un fondement, une raison d'être. En quoi cette reconnaissance consiste-t-elle exactement ? Pour renoncer à faire ce que je veux et orienter ma conduite selon ce qu'on exige de moi parce que je reconnais qu'une telle exigence est légitime, il faut que j'estime que le détenteur de l'autorité sait mieux que moi ce qu'il convient de faire. Si je « m'en remets à » son autorité, c'est que je me fie davantage à lui qu'à moi-même pour décider de la conduite à adopter, je lui accorde un crédit que je ne m'accorde pas. Il en va ainsi de l'autorité des parents, des « grandes personnes », des professeurs, des médecins, des textes, des gourous, des « sources autorisées » de l'information, … En mon for intérieur, je tiens pour vrai que celui qui détient l'autorité possède un savoir qui m'est inaccessible. Seule l'argumentation rationnelle pourrait transformer cette intime conviction en connaissance, mais elle supprimerait du même coup la relation d'autorité. L'autorité repose donc sur une croyance : elle tient au fait que celui qui s'y soumet reconnaît sa légitimité parce qu'il tient subjectivement pour vrai qu'on sait mieux que lui ce qu'il faut faire. Remarquons que « croire » traduit le latin « *credere* », qui signifie d'abord mettre sa confiance en quelqu'un

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 5 pages.